

GUIDE TECHNIQUE POST 2^{NDE}**STAGES PASSERELLES
AU LYCÉE PROFESSIONNEL ET AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE**

- Dossier Stage passerelle : document 1
- Liste des élèves de 2^{nde} GT sollicitant une affectation en 1^{ère} professionnelle et ayant effectué un stage passerelle : document 2
- Demande de poursuite d'études en 1^{ère} technologique pour un élève de 2^{nde} professionnelle, 1^{ère} professionnelle ou Terminale CAP : document 3

Mise en œuvre : B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010

Au lycée, les réorientations sont facilitées par des **stages passerelles** entre les différentes voies. Cette réversibilité de l'orientation doit permettre à l'élève d'ajuster ses choix ; elle constitue aussi un levier pour lutter contre le décrochage scolaire et les sorties du système éducatif sans qualification.

Dans tous les cas, la réorientation ne peut se faire qu'à la demande de la famille et après dialogue avec les équipes éducatives. Elle nécessite d'accompagner le candidat et sa famille dans l'élaboration de ce projet.

À cette fin, des **stages passerelles** sont proposés aux élèves qui envisagent une réorientation.

Ces stages gagnent à être organisés en bassin.

Ces changements d'orientation peuvent concerner :

- * Des élèves de 2^{nde} générale et technologique, 1^{ère} technologique ou 1^{ère} générale qui souhaitent intégrer la 1^{ère} professionnelle.

Le choix de la voie professionnelle ne peut se faire qu'à la demande de la famille et à l'issue d'un dialogue construit entre l'équipe éducative, l'élève et sa famille.

En phase provisoire, les familles peuvent formuler une demande d'orientation vers la 1^{ère} professionnelle et l'accompagner d'une demande de **stage passerelle**. Afin de préparer l'entrée au lycée professionnel et dans le cadre du dialogue avec l'élève et sa famille, une proposition de stage passerelle peut être faite en retour par le conseil de classe du deuxième trimestre.

Il ne doit pas s'agir de flux massifs d'une voie à l'autre, ce qui remettrait en cause tout le travail mené lors du dialogue et des procédures d'orientation à l'issue de la classe de 3^{ème}.

Le stage a comme objectif de mieux faire connaître la formation envisagée, de permettre une meilleure adaptation au LP et de favoriser la réussite de l'élève.

L'avis du chef d'établissement du LP, dans lequel le stage passerelle a été effectué, sera recueilli par le lycée d'origine et transmis à la DSDEN du département d'origine **pour le 7 juin 2019** en utilisant le document 2 de ce guide technique « liste des élèves sollicitant une affectation en 1^{ère} pro et ayant effectué un stage passerelle » afin de permettre **l'attribution d'un bonus sur la spécialité de 1^{ère} professionnelle.**

En 2017-2018, suite aux stages passerelles, 700 élèves de 2^{nde} GT et 1^{ère} GT ont bénéficié d'une affectation en 1^{ère} pro.

- * Des élèves de 2^{nde} professionnelle, 1^{ère} professionnelle et terminale CAP demandant une entrée en 1^{ère} technologique (exceptionnellement générale).

La réorientation ne peut se faire qu'à la demande de la famille, un stage d'immersion est alors recommandé. Il permet d'éclairer le candidat et sa famille sur la faisabilité de leur projet, de confronter les représentations aux exigences de la formation souhaitée. Les conseils et avis émis par les équipes éducatives des établissements d'origine et d'accueil valident ou non le projet.

Seuls les vœux des élèves qui auront obtenu un avis favorable **du conseil de classe de l'établissement fréquenté** pourront être présentés à l'IEN-IO de secteur pour expertise à l'aide du document 3 « Demande de poursuite d'études en 1^{ère} technologique », avant la saisie des vœux d'affectation par le lycée d'origine.

Le dossier « Stage Passerelle » (document 1) permet de matérialiser la proposition de stage. Il vise à réunir les différentes étapes de la demande de l'élève et du bilan du stage réalisé.

Le dossier établira également le lien entre l'établissement d'origine de l'élève et l'établissement d'accueil.

DOSSIER STAGE PASSERELLE

I – DEMANDE DE L'INTÉRESSÉ(E) OU DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL

ÉTABLISSEMENT ACTUEL :
.....
.....

CLASSE ACTUELLE :
.....
.....

FORMATION DE 1^{ère} ENVISAGÉE : Professionnelle Technologique Générale

.....
.....

Établissement(s) souhaité(s) :
.....
.....

Renseignements concernant l'élève :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : A :

Adresse :
.....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro INE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Parcours de scolarisation antérieure

Année scolaire	Etablissement	Classe
2018-2019		
2017-2018		

Motivation / projet d'orientation :

.....
.....
.....
.....
.....

Signatures de l'élève et du représentant légal :

À noter que le changement d'orientation sera fonction des places disponibles dans le(s) lycée(s) demandé(s)

II – CONSEIL DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

AVIS circonstancié de l'équipe pédagogique sur le projet de l'élève :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVIS du chef de l'établissement d'origine :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lieu support du stage :

Signature

Cachet de l'établissement

III – BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT

À RENSEIGNER PAR L'ÉTABLISSEMENT SUPPORT DU STAGE PASSERELLE
ACTIVITÉS RÉALISÉES
BILAN (capacités, implication...)
AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT SUPPORT DU STAGE :

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL :
<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis réservé
Pour la classe de 1 ^{ère}
.....
.....
.....
Date et signature :

Ce dossier sera transmis par l'établissement d'accueil à l'établissement d'origine dès la fin du stage.

Avis du Psychologue de l'Éducation Nationale :

.....
.....
.....
.....
.....

Nom :

Signature :

Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement fréquenté :

Favorable

Défavorable

Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature du Chef d'établissement :

Avis du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Favorable

Défavorable

◆ La décision est communiquée **pour le 7 juin 2019** à l'établissement d'origine chargé d'informer l'élève et sa famille et de saisir le vœu dans **AFFELNET lycée**.

Important : dans le cas où l'avis du DASEN est favorable à une entrée en 1^{ère} technologique, l'établissement d'origine doit impérativement saisir la candidature dans **AFFELNET lycée**.
Pour l'élève de 2^{nde} professionnelle, il faut également faire figurer le vœu de 1^{ère} professionnelle de sa spécialité dans son établissement.